



## INTITULE : Développer l'accès à la culture à l'échelle du territoire

### Objectif et rapport à la stratégie de développement

Développer un accès équilibré à la culture et aux expressions artistiques tout en valorisant les ressources professionnelles et amateurs du territoire.

En s'appuyant sur les objectifs stratégiques définis par le territoire, à savoir le renforcement de la proximité, la combinaison et la mutualisation des compétences locales et la diversification des l'offre de services culturels, il s'agira d'apporter un soutien particulier à la stratégie de développement culturel élaborée par le Pays du Val d'Adour (projet culturel de Territoire)

### Description

#### **Opérations éligibles :**

Actions visant à élargi l'accès à la culture à l'échelle du territoire, actions visant un meilleur équilibre en terme de diffusion, actions permettant de renforcer les compétences locales.

Les actions en faveur des jeunes publics, actions démontrant un caractère multipartenarial et/ou pluridisciplinaire, actions renforçant les compétences notamment des bénévoles seront prioritaires.

#### **Nature des Dépenses :**

- Immatérielles : Charges salariales, Déplacements & Hébergements dans dossier de type : études préalables, animation thématique liée à l'opération, formation, communication.

- Matérielles : Investissements sur des petits équipements et aménagements.

- Les frais généraux de structure du Maître d'Ouvrage lié à la conduite d'opération sont plafonnés à 10 % de la dépense subventionnable éligible.

#### **Modalités d'intervention :**

- Dépenses immatérielles : Taux d'aide publique de cofinancement de 80 % maxi

- Dépenses matérielles : 80 % d'aide publique maxi

Un taux moyen de 50% de FEOGA O devra être respecté sur l'ensemble du Volet 1 (mesures 1, 2, 3, 4 et 8)

### Bénéficiaires

	Evaluation du nombre	20
	Types	Collectivités locales Tout type d'Associations Entreprises Privées
Coordonnée du service ou de la structure chargé de la mise en œuvre de la mesure	Groupe d'Action Local (GIP ADT)	

Indications sur le montage financier			
Estimation retenue (Coût unitaire x Nb opération)	20 000 x 20		
Taux moyen d'intervention du Feoga-O sur le volet 1	50 %		
Régimes d'aides	ORAC & FISAC De minimis RG5 CE 69/2001 Régime cadre d'aide à l'environnement N 862 / 96		
Critères de suivi			
<i>Indicateurs</i>	<i>Description</i>	<i>Objectifs chiffrés</i>	
De réalisation	Nombre d'Etudes	3	
	Nombre de nouveaux types services	10	
	Nombre de personnes formées	50	
De résultats	Nombre d'usagers ciblés	10 000	
	Nombre d'emploi créé	15	
Eléments concernant le caractère durable et transférable de la sous-mesure			
Multi-partenariat Mutualisation des compétences et créations d'emplois (prioritaires chez les femmes) Amélioration des conditions d'accès aux services Egalité hommes / femmes			
Plan de financement en €			
Coût total	Dépenses publiques		Dépenses privées
	Contribution communautaire	Contribution nationale	
<b>400 000</b>	<b>200 000</b>	<b>100 000</b>	<b>100 000</b>